

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi 22 mai 2024 à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 16 mai 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 28
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 34

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Christian VENGEONS, Jacky GODARD, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Était absente excusée ayant donné un pouvoir : Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Marie-Josèphe LESENECHAL a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Lydie OLIVE a donné pouvoir à Christine SALMON, Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

Étaient absents excusés : Joël LEVERT, Véronique BOUÉ, Pierre DEWASNE, François REPEL, Josiane LECUYER.

Étaient absents : Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Sylvie HARIVEL, Johanna RENET, Didier VERGY, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Marcel PÉTRÉ, David PICCAND, Michel LE MAZIER, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20240522-13 : FIN_ DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR L'EXERCICE 2024 :
 BUDGET PRINCIPAL ET DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT**

1. Décision modificative n°1 budget principal

Dans le cadre de cette décision modificative n°1, il est proposé de voter les crédits suivants :

Section d'investissement :

Considérant l'avancement du projet étude SCOT et au vu des prévisions de réalisations, il est nécessaire de procéder à la modification de la répartition des crédits initialement votés sur l'autorisation de programme n°2023-01. Il est proposé d'augmenter les crédits de 114 680,00€ sur l'opération 172.

- L'équilibre de la section d'investissement est obtenu en réduisant les crédits prévus en réserve d'investissement sur la nature 2313, pour un montant de 114 680,00€.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|----------------|--|---------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 172-202 Frais études urbanisme | + 114 680,00 € | | |
| 23-2313 Travaux | -114 680,00 € | | |
| Total dépenses d'investissement | 0,00 € | Total recettes d'investissement | 0,00 € |

2. Décision modificative n°1 budget annexe PSLA Caumont

Dans le cadre de cette décision modificative n°1, il est proposé de voter les crédits suivants :

Section de fonctionnement :

Afin de procéder au paiement de la contribution SDEC 2022 et 2023 pour les installations photovoltaïques, il est nécessaire d'ajouter des crédits, pour un montant de 700,00€ sur la nature 65568.

Section d'investissement :

En prévision des opérations de réfection du parking mais également de l'entrée principale pour faire suite au changement de la porte d'entrée, il est proposé d'inscrire 75 000,00 € de crédits sur la nature 2313.

Pour procéder au paiement des dernières avances à la SHEMA, mandataire de l'opération de construction du pôle de santé de Caumont sur Aure, il est nécessaire d'inscrire des crédits sur la nature 238.

- L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par la réduction des crédits sur la nature 673, pour un montant de 700,00€

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
|--|---------------|--|---------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 65-65568 Autres contributions | + 700,00€ | | |
| 67-673 Titres annulés | - 700,00 € | | |
| Total dépenses d'investissement | 0,00 € | Total recettes d'investissement | 0,00 € |

- L'équilibre de la section d'investissement est obtenu par l'inscription de crédits sur la nature 1641, afin de disposer de la possibilité de recourir à l'emprunt au cours de l'exercice.

| SECTION D'INVESTISSEMENT | | | |
|--|--------------------|--|--------------------|
| DEPENSES | | RECETTES | |
| 23-2313 Constructions | 75 000,00 € | 16-1641 Emprunt | 95 000,00 € |
| 23-238 Avances | 20 000,00€ | | |
| Total dépenses d'investissement | 95 000,00 € | Total recettes d'investissement | 95 000,00 € |

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

▪ **D'APPROUVER :**

- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget principal
- la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget annexe PSLA Caumont

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER

Le Président,
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240522-20240522-13_DE1-DE
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024